



## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

2024

### ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES CADRES DES CPE

Je, \_\_\_\_\_, soussigné, membre de l'Association des cadres des CPE, me présente au poste d'administrateur de l'ACCPE.

À ce titre :

1. Je m'engage à respecter les Règlements généraux de l'ACCPE;
2. J'ai lu, compris et je respecte les critères du cens d'éligibilité prévus à l'article 4.3 des Règlements généraux;
3. J'autorise l'ACCPE à faire toutes vérifications utiles ou nécessaires afin de s'assurer de ma probité et/ou du respect de mon cens d'éligibilité au sens des Règlements généraux de l'ACCPE.

En foi de quoi, j'ai signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2024.

\_\_\_\_\_  
Signature

#### RAPPEL

**Le formulaire de mise en candidature doit être accompagné des éléments suivants (article 4.6 des Règlements généraux) :**

- Une lettre signée d'un maximum de 400 mots (sans hyperlien) mentionnant votre intérêt pour le poste au Conseil, vos motivations et les grandes lignes de vos expériences professionnelles.
- Un curriculum vitae d'un maximum de 3 pages (sans hyperlien), incorporant une photo numérique récente (en format .JPG).

#### 4.3 Cens d'éligibilité

« Sauf exception et sous réserve de la Loi, seuls les Membres peuvent être élus au Conseil. Les administrateurs élus ayant complété leur mandat sont rééligibles s'ils ont les qualités requises. »